



Syndicat d'intérêts locaux  
de Gasperich  
Monsieur François DAHM  
29, rue Benjamin Franklin  
L - 1540 Luxembourg

Réf.: 82a/2010/4 CH  
prière de rappeler dans toute correspondance

Luxembourg, le 29 février 2012

***Recommandée contre  
accusé de réception***

Madame, Monsieur,

Par lettre recommandée du 7 février 2012, vous avez introduit, ensemble le Syndicat d'Intérêts locaux de Cessange, une opposition formelle contre la délibération du conseil communal du 16 décembre 2011 portant approbation provisoire d'un projet d'aménagement particulier dit « Monopol – route d'Esch », portant sur des terrains sis aux abords de la route d'Esch d'une contenance totale de quelques 162 ares, inscrits au cadastre de la section HoD de Cessange, Commune de Luxembourg, sous les numéros 4/1669 (partiellement) et 55/3179 (partiellement) .

Conformément à l'article 13 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, je vous prie de bien vouloir assister à la réunion du collège des bourgmestre et échevins, fixée au **vendredi, 16 mars 2012, à 10,00 heures, à l'Hôtel de Ville, place Guillaume**, ceci en vue de l'aplanissement des difficultés résultant de l'objection présentée.

Dans l'attente, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Bourgmestre,